



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Enquête publique du projet de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Prahecq

Par arrêté en date du 28 février 2019, le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Prahecq portant notamment sur l'évolution du règlement de la zone UX et la rectification d'une erreur matérielle.

Le Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Mme Marie-Antoinette GARCIA, commissaire enquêteur. La décision d'approbation de la modification n°1 du PLU de Prahecq relève de la compétence du Conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

L'enquête se déroulera du lundi 25 mars à 9h au vendredi 26 avril 2019 à 12h.

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la CAN ([www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr)), ainsi qu'aux heures habituelles d'ouverture en Mairie de Prahecq (Place de L'Eglise 79230 PRAHECQ) du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h ainsi que dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140 Rue des Equarts, Niort) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera également mis à disposition au siège de la CAN.

Le commissaire-enquêteur recevra au cours de permanences prévues :

- le lundi 25 mars 2019, de 9h à 12h, au siège de la CAN
- le mercredi 10 avril 2019, de 14h à 17h, en Mairie de Prahecq
- le vendredi 26 avril 2019, de 9h à 12h, en Mairie de Prahecq

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre où les observations sur le projet de modification n°1 du PLU de Prahecq pourront être consignées, seront déposés dans chaque lieu d'enquête.

Les observations peuvent être également adressées à l'attention de Madame le Commissaire enquêteur, (en mentionnant « Enquête publique / Modification n°1 du PLU de Prahecq») :

Par courrier postal adressé :

- à la Communauté d'Agglomération du Niortais : 140 rue des Equarts, CS 28770, 79027 NIORT Cedex

- Par courrier électronique à l'adresse : [enquete-plu-prahecq@agglo-niort.fr](mailto:enquete-plu-prahecq@agglo-niort.fr)

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la CAN ([www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Enfin, les observations du public seront consultables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Toute information relative au projet de modification n°1 du PLU de Prahecq ou à la présente enquête publique peut être demandée :

- Au Maire de la commune de Prahecq
- Au Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais

A l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en Mairie de Prahecq ainsi qu'au siège de la CAN pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site Internet de la CAN.